

Grève chez les sapeurs pompiers d'Auch : Un mouvement où les revendications sont bien comprises par le président du SDIS 32

Bernard Gendre et le colonel Eric Meunier par des négociations bien menées évitent de mettre le feu chez les pompiers



Grève chez les sapeurs pompiers d'Auch : Un mouvement où les revendications sont bien comprises par le président du SDIS 32

Les pompiers d'Auch seront en grève dans la matinée du jeudi 17 novembre et cela après leurs négociations avec le président du conseil d'administration du SDIS 32, Bernard Gendre, et son directeur le lieutenant colonel, Eric Meunier. Des négociations qui ont pour une grande partie abouties mis à part l'embauche de six ou sept pompiers. Bernard Gendre dévoile les principaux points de revendications qui font consensus entre le SDIS 32 et les représentants des pompiers.

Président qui fait grève ?

Il s'agit uniquement des pompiers du centre d'Auch composé de 24 professionnels dont la grande majorité sont aussi en dehors de leurs horaires de garde des pompiers volontaires dans d'autres centres du département.

Quelle est la première revendication formulée par les sapeurs pompiers ?

Ils ont planning de garde qui n'est plus adapté à leur vie professionnelle et à leur vie personnelle. Nous allons accéder à leur demande en restructurant leur organisation et donc leur planning.

Il est question dans ce cas là aussi d'heures supplémentaires ?

Effectivement, les pompiers d'Auch qui ont un double statut, professionnel et volontaire, assurent leur formation obligatoire sur leur temps de volontaire. Ce ne sera plus le cas puisque ces heures de formation seront décomptées dans le cadre professionnel. Nous créerons un poste Epargne temps pour prendre en compte ses heures supplémentaires qui deviendront des jours de congés. Nous créerons aussi un poste supplémentaire qui correspond aux heures de formation que doivent accomplir les pompiers professionnels d'Auch.

Quant au temps de garde qui peut aller jusqu'à 24 heures d'affilée, pensez-vous pouvoir le réduire ?

Nous ne voulons plus des 24 heures d'affilée, nous avons décidé de réduire ce temps à 12 heures. Maintenant il ne nous est pas possible de renforcer les gardes comme le souhaitent les pompiers parce que nous n'avons pas les moyens d'embaucher jusqu'à 6 pompiers professionnels.



P1240361.JPG